

Séance extraordinaire du 20 juillet 2009

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 20 juillet 2009 à 22 h 07 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Normand Papineau, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du code municipal.

1. Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à vingt-deux heures sept (22 h 07) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2009-07-226

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du règlement 382-2009 décrétant une dépense de 975 000 \$ et un emprunt de 975 000 \$ pour l'achat d'équipements pour la voirie
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du règlement 382-2009 décrétant une dépense de 975 000 \$ et un emprunt de 975 000 \$ pour l'achat d'équipements pour la voirie

Séance extraordinaire du 20 juillet 2009

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler certains équipements pour le service de voirie, notamment pour le déneigement;

CONSIDÉRANT que le coût estimé du projet est de **975 000 \$**;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour présenter ce règlement a régulièrement été donné lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2009;

CONSIDÉRANT que le règlement a été adopté lors de la séance régulière du 6 juillet 2009 et que l'avis public annonçant la procédure d'enregistrement aux personnes habiles à voter a été affiché le 8 juillet 2009, qu'une soirée d'information s'est tenue le 13 juillet 2009 et que la tenue de registre s'est tenue le 16 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 2 803, le nombre de demande requis était de 291 et qu'aucune signature n'a été apposée au registre, le règlement 382-2009 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière a procédé à la lecture et au dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;

2009-07-227

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 382-2009 décrétant un emprunt de 975 000 \$ et une dépense de 975 000 \$ pour l'achat d'équipements pour la voirie présentant qu'aucune personne habiles à voter ne s'est manifestée et par le fait même, confirme l'approbation du règlement 382-2009 par les personnes habiles à voter et son entrée en vigueur sans modification.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Période de questions

Début : 22 h 09
Fin : 22 h 09 (pas de questions)

5. Fermeture de la séance

2009-07-228

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la séance soit levée à 22 h 09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière